



à retourner complété à l'adresse **COMMANDES@SIROCO-BOX.FR**

## COMMERCIAL

Nom :

Date :

## MAGASIN

Adresse :

Email facturation :

Numéro SIREN :

Nom du responsable :

Email contact :

Signature

## Conditions

- Durée de la foire : 3 semaines minimum.
- Reprise intégrale des invendus.
- Comptage invendus par nos soins.
- Pour toute palette non mise en vente ou refusée, les frais de transport et de souffrance seront facturés à la charge exclusive du magasin.

OPÉRATIONS	QUANTITÉ	DATE DE LIVRAISON
CHANDELEUR ® S 1 à S 4		
BBQ PARTY ® S 12 à S 33		
KILL INSECT ® 1/2 S 12 à S 33		
KILL INSECT ® maxi palette S 12 à S 33		
TOUS À LA PLAGE ® 1/2 S 12 à S 33		
TOUS À LA PLAGE ® S 12 à S 33		
HAPPY HALLOWEEN ® S 38 à S 42		
DÉGUISEMENT HALLOWEEN ® S 38 à S 42		
JOYEUX NOËL ® S 45 à S 51		
SHOP'IN 1 ® S 1 à S 17		
SHOP'IN 2 ® S 34 à S 52		
C'EST PRATIQUE 1 ® S 9 à S 17		
C'EST PRATIQUE 2 ® S 35 à S 39		
ULTRA PROPRE 1 ® S 1 à S 9		
ULTRA PROPRE 2 ® S 36 à 39		
C'EST VOUS LE CHEF 1 ® S 1 à S 18		
C'EST VOUS LE CHEF 2 ® S 36 à S 39		
BOX BRICO 1 ® S 1 à S 13		
BOX BRICO 2 ® 1/2 S 34 à S 48		
BOXELEC 1 ® S 1 à S 13		
BOXELEC 2 ® 1/2 S 34 à S 48		

Observations \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Toutes nos opérations commerciales sont soumises aux présentes conditions générales sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

- La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande.

- Toute commande implique l'adhésion sans réserves aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions.

- Les renseignements portés sur les catalogues, notices et barèmes ne sont données qu'à titre indicatif, la société SIROCO pouvant être amenées à les modifier à tout moment et sans préavis.

- Toute commande, pour être prise en compte, doit être passée par écrit ou communiquée par EDI, télécopie, ou courrier électronique au siège de la société SIROCO.

- Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, la livraison s'effectuera au magasin principal de l'acheteur.

- Les opérations foires sont livrées en franco de port. Pour toute autre marchandise franco de port à 350€ ht avec minimum de facturation de 150€ ht.

- Les délais de livraison indiqués par la société SIROCO sont donnés à titre indicatif seulement, leur dépassement ne peut entraîner une annulation de la commande ni indemnités, ni retenue.

- Les produits vendus sont sous réserve de propriété.

- Tous les matériels, présentoirs, marchandises ou accessoire confiés au dépositaire resteront notre entière propriété, sans aucune réserve. Ces matériels et marchandises ne pourront en aucun cas devenir le gage de créanciers personnels du dépositaire.

- Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du dépositaire.

- Le dépositaire devra assurer à ses frais les marchandises et matériels en dépôt contre le vol et l'incendie ainsi que contre tout dommage qui pourraient être causés par les produits confiés en dépôt.

- L'acheteur s'engage à payer le prix convenu dans le cas où la marchandise serait endommagée, égarée avant restitution au transporteur ou détruite pour quelque cause que ce soit.

- Prix de vente étiquetés pour les foires avec reprise d'inventu.

- Le dépositaire est tenu de vendre au tarif de la société SIROCO. Tout changement d'étiquette annule la reprise.

- La facturation sera établie sur la base des bons de livraison et tiendra compte, le cas échéant, des reprises d'invenus contradictoirement déterminées avec le commercial de la société SIROCO ou son représentant légal. L'inventaire physique de la marchandise réalisé par le commercial mandaté constitue la seule base de facturation.

- Facturation à la reprise des invendus.

- Les prix sont stipulés en Euros hors taxes, frais d'emballage inclus.

- Sauf autres modalités prévues expressément, le prix de vente est payable par chèque, virement, billet à ordre ou traite au siège social de SIROCO sas.

- La date d'échéance est le dixième jour à compter de la date de facturation.

- Aucun escompte pour règlement anticipé.

- Pour toute palette non mise en vente ou refusée, les frais de transport et de souffrance, avec un minimum de 150€ par palette, seront facturés à la charge exclusive du magasin.

- Tout retard de règlement entraînera des pénalités égales à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de la commande. En aucun cas, les paiements qui sont dus ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la sas SIROCO.

- Tous les paiements sont réputés être effectués à Tournon sur Rhône.

- En cas de litige, le tribunal de commerce d'Aubenas est le seul compétent.